**Protection de la nature et des ressources naturelles**

*loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*

Sont représentés à titre indicatif et non exhaustif:

* « Art. 17 » « biotopes »

Structures et surfaces soumises aux dispositions de l’article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (biotopes et habitats espèces)